



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
18 juin 2001  
Français  
Original: anglais

---

### **Lettre datée du 15 juin 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Veillez trouver ci-joint mon évaluation des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence du Royaume-Uni en avril 2001 (voir annexe). Cette évaluation a été préparée sous ma propre responsabilité à la suite de consultations avec les membres du Conseil, conformément à la note S/1997/451 datée du 12 juin 1997, et ne doit pas être considérée comme représentant l'opinion du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire  
(*Signé*) Jeremy **Greenstock**

## **Annexe à la lettre datée du 15 juin 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

### **Évaluation des travaux du Conseil de sécurité**

#### **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (avril 2001)**

##### **Introduction**

Sous la présidence de Sir Jeremy Greenstock, Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, au mois d'avril, le Conseil de sécurité a examiné une large gamme de questions. Si les questions africaines ont occupé une grande partie de son temps, le Conseil a également de nombreuses autres situations. Il a adopté trois résolutions et une déclaration du Président. Il s'est réuni six fois en séance publique, une fois en séance privée et 14 fois en consultations officieuses. Il a également eu deux réunions avec des pays fournisseurs de contingents.

Conformément à l'objectif qu'elle s'est fixé de rendre le Conseil plus transparent, la présidence britannique a veillé à ce qu'autant de séances que possible soient publiques. C'est ainsi que des mesures ont été adoptées à l'occasion de plusieurs séances en vue de rendre les débats plus interactifs. La présidence s'est exprimée devant les médias à l'issue de chaque séance de consultations officieuses et a été autorisée à faire un certain nombre de déclarations à la presse (voir ci-dessous). Elle a également informé les membres de l'ONU qui ne sont pas membres du Conseil à l'issue de chaque séance de consultations officieuses. La délégation du Royaume-Uni a affiché sur son site Web le programme de travail du Conseil dans ses mises à jour les plus récentes ainsi que le texte des déclarations du Président à la presse.

##### **Afrique**

###### **République démocratique du Congo**

Le 4 avril, les membres du Conseil ont entendu un rapport oral sur une démarche qu'un groupe d'ambassadeurs basés à Kinshasa venait d'effectuer auprès du chef du Front de libération du Congo (FLC), M. Jean-Pierre Bemba. Cette démarche, qui visait à obtenir la coopération du FLC avec la Mission de

l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), avait remporté un succès partiel. Il a été convenu que le Président transmettrait les vues des membres du Conseil au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kamel Morjane, et au Chargé d'affaires de l'Ouganda. Le 17 avril, les membres du Conseil ont entendu un rapport oral du Secrétariat sur la décision prise par le Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma (RCD-G) d'empêcher le déploiement du contingent marocain de la MONUC à Kisangani. Le 20 avril, les membres du Conseil réunis en consultations officieuses ont entendu M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, leur présenter le rapport périodique du Secrétaire général sur la MONUC, en date du 17 avril. La discussion qui a suivi a porté essentiellement sur les difficultés à résoudre, notamment dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, et sur la question de l'administration provisoire des zones dont les forces étrangères se retirent.

###### ***Rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo***

La Présidente du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo a présenté le rapport du Groupe aux membres du Conseil le 18 avril. Les membres du Conseil sont convenus que ce rapport mettait en évidence des questions très préoccupantes dont il faudrait assurer le suivi, et que leur examen des recommandations du Groupe devrait s'inscrire dans le contexte plus large du processus de paix. On a souligné l'importance d'organiser une séance publique qui permettrait à ceux qui étaient désignés dans le rapport d'exercer leur droit de réponse. Il a été convenu que les membres du Groupe se verraient demander de fournir un nouveau plan de travail à l'appui de leur demande de prorogation de trois

mois de leur mandat et qu'une séance publique du Conseil serait convoquée à la fin d'avril ou au début de mai.

### **Mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs**

Les membres du Conseil de sécurité ont discuté de la mission du Conseil dans les Grands Lacs au cours de consultations tenues les 4 et 11 avril. Le 11 avril, ils sont convenus que l'Ambassadeur Levitte (France) prendrait la tête de la mission, que celle-ci devrait commencer peu après la date fixée pour la publication des plans de retrait et de désarmement, démobilisation et réinsertion, soit le 15 mai, et qu'elle se rendrait dans les capitales de toutes les parties à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka.

### **Afrique de l'Ouest**

Le 4 avril, le Département des opérations de maintien de la paix a fait le point de la situation en Sierra Leone à l'intention des membres du Conseil. Le directeur de la Division Afrique, M. Dmitry Titov, a informé le Conseil des déploiements récemment effectués par la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) en direction de la ville de Lunsar et de ses plans de déploiement en direction de Makeni et Magburaka. Il a noté que la coopération du Front révolutionnaire uni (RUF) restait imparfaite, du fait notamment de son refus de démanteler ses barrages routiers.

Le 11 avril, M. Ibrahima Fall, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, a rendu compte aux membres du Conseil de la mission interinstitutions des Nations Unies qu'il venait de conduire en Afrique de l'Ouest. Il a annoncé que la mission recommanderait l'adoption d'une stratégie globale et intégrée pour la sous-région; le renforcement du partenariat entre l'ONU et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO); et le renforcement des moyens d'action de la CEDEAO. Le rapport de la mission étant attendu pour la semaine du 7 mai, il a été décidé que le Conseil reprendrait son examen de la question après sa publication.

Toujours le 11 avril, le Président du Comité créé en application de la résolution 985 (1995) concernant le Libéria, l'Ambassadeur Kishore Mahbubani (Singapour) a fait un exposé aux membres du Conseil sur la visite de familiarisation qu'il projetait de faire

dans la région. Il a été convenu qu'il se donnerait pour objectifs d'examiner l'impact du régime de sanctions, d'évaluer l'efficacité de l'embargo sur les armes et les difficultés rencontrées dans l'application du régime de sanctions, de rappeler au Gouvernement libérien les obligations que lui imposait la résolution 1343 (2001) ainsi que les conséquences qui s'ensuivraient s'il ne s'acquittait pas de ces obligations le 7 mai au plus tard, et d'appeler l'attention du Gouvernement libérien sur la liste des membres du RUF à expulser du Libéria. La discussion a également porté sur la lettre datée du 22 mars que le Président du Libéria avait adressée au Secrétaire général et notamment sur la demande qui y était faite de créer un mécanisme de surveillance/vérification. Il a été convenu que cette question serait examinée plus à fond au début du mois de mai, dans le cadre du débat sur l'exécution par le Libéria des obligations que lui imposait la résolution 1343 (2001).

Le 19 avril, la Vice-Secrétaire générale a fait un exposé aux membres du Conseil sur sa récente visite en Sierra Leone. Elle a évoqué le déploiement de la MINUSIL à Lunsar et a relevé les effets positifs entraînés par ce déploiement, qui avait à la fois encouragé la population civile à retourner dans la zone et facilité le travail des organisations non gouvernementales. Elle a fait savoir qu'au cours de l'entretien qu'elle avait eu avec des dirigeants du RUF, elle avait souligné qu'ils devaient manifester concrètement leur volonté de paix et leur adhésion à l'Accord d'Abuja, notamment en démantelant les barrages routiers encore en place (ce qui a été fait subséquentment). La Vice-Secrétaire générale a par ailleurs souligné que les besoins humanitaires restaient considérables, en particulier à cause des retours massifs de réfugiés et de personnes déplacées. Sur place, la Vice-Secrétaire générale avait constaté la nécessité pour la MINUSIL de lancer une campagne d'information plus active; elle avait également fait savoir aux responsables de la MINUSIL que le Conseil de sécurité attendait d'eux qu'ils fassent preuve de fermeté et que le plan formulé dans le dernier rapport du Secrétaire général devait guider leur action.

### **Angola**

Le rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies en Angola est paru le 11 avril. Il a été présenté aux membres du Conseil le 25 avril par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour l'Afrique,

M. Ibrahim Gambari. Le Conseiller spécial a annoncé qu'il se rendrait en Angola à partir du 6 mai pour y poursuivre ses consultations avec le Gouvernement angolais et d'autres parties prenantes sur les mesures que devrait prendre l'ONU pour contribuer à faire avancer le processus de paix. De son côté, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Kenzo Oshima, a fait le point de la situation humanitaire en Angola. Les membres du Conseil ont souligné l'importance de continuer d'exercer des pressions sur l'UNITA, notamment par le biais de sanctions, et d'encourager simultanément le Gouvernement angolais sur le chemin de la paix, de la réconciliation et d'une meilleure gouvernance. Ils ont également demandé que les organismes humanitaires se voient ouvrir plus largement l'accès aux réfugiés et aux déplacés.

Le 19 avril, le Président du Comité créé en application de la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola, l'Ambassadeur Richard Ryan (Irlande), a rendu compte au Conseil de sécurité de la visite qu'il venait d'effectuer en Angola et dans d'autres pays de la région. Les membres du Conseil ont exprimé leur appui aux efforts de M. Ryan. Le Conseil s'est accordé pour prolonger de six mois le mandat de l'Instance de surveillance et a adopté la résolution 1348 (2001) par laquelle ce mandat était prorogé jusqu'au 19 octobre 2001.

### **Burundi**

Le 12 avril, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétariat sur le processus de paix au Burundi depuis la réunion de mars du Comité de suivi de l'application de l'Accord d'Arusha. Il leur a été dit que des progrès avaient été réalisés, mais que les tensions s'accroissaient sur la question de savoir qui dirigerait le Burundi pendant la période de transition. Les combats s'étaient intensifiés, avec de graves conséquences sur le plan humanitaire. Le Secrétariat a également communiqué au Conseil des informations sur une attaque lancée récemment contre un convoi du Programme alimentaire mondial (PAM) qui avait fait quatre blessés, dont l'un était dans un état critique. Les membres du Conseil ont renouvelé leur appui à la médiation exercée par l'ex-Président Mandela et aux efforts des dirigeants de la région, invité les autres acteurs régionaux à intensifier leurs efforts en vue d'amener les groupes armés à la table des négociations, condamné l'attaque contre le convoi du PAM et appelé

l'ensemble des parties à respecter le droit humanitaire international.

### **Érythrée et Éthiopie**

Au cours d'une séance publique tenue le 19 avril, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, sur la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie. L'exposé a porté principalement sur l'instauration, le 18 avril, d'une zone de sécurité temporaire et sur le retour des personnes déplacées dans cette zone. Les membres du Conseil se sont félicités des progrès réalisés dans le processus de paix et ont loué les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Legwaila Joseph Legwaila, et par la Mission des Nations Unies en Érythrée et en Éthiopie (MINUEE). Ils ont exhorté les deux parties à appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général en vue d'éliminer les derniers obstacles s'opposant au travail de la Commission de tracé des frontières, à coopérer sans réserve avec la MINUEE et à permettre aux personnes déplacées de retourner en toute sécurité dans la zone de sécurité temporaire.

### **Sahara occidental**

Les membres du Conseil ont tenu des consultations le 26 avril pour examiner la recommandation formulée dans le rapport du Secrétaire général à l'effet de prolonger de deux mois le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). Les membres du Conseil ont confirmé leur appui à l'Envoyé personnel du Secrétaire général et exprimé leur préoccupation quant à la situation humanitaire, notamment en ce qui concerne les prisonniers de guerre et les besoins des réfugiés. Le 27 avril, le Conseil a adopté la résolution 1349 (2001) par laquelle il prolongeait le mandat de la MINURSO jusqu'au 30 juin 2001.

### **Asie**

#### **Iraq**

Le Secrétaire général a publié le 28 mars son rapport sur les activités de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK). Le 4 avril, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétariat sur le même sujet. Le rapport signalait que la situation le long de la frontière entre l'Iraq et le

Koweït restait calme et que la MONUIK continuait de jouir de la coopération des autorités koweïtiennes et iraqiennes dans l'exécution des tâches prescrites par son mandat. Les membres du Conseil ont souscrit à la recommandation du Secrétaire général tendant à prolonger le mandat de la MONUIK.

Le 20 avril, le Coordonnateur de haut niveau du Secrétaire général pour la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et la restitution des biens koweïtiens, l'Ambassadeur Yuli Vorontsov, a fait un exposé aux membres du Conseil. Il les a informés qu'il n'avait fait aucun progrès dans l'exécution de son mandat.

### **Timor oriental**

Le 5 avril, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique sur le Timor oriental au cours de laquelle il a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix sur les progrès accomplis dans l'exécution du mandat de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), les mesures prises en vue de préparer l'indépendance du Timor oriental et l'état d'avancement des plans envisageant le maintien d'une présence des Nations Unies après l'indépendance.

### **Afghanistan**

Le 12 avril, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétariat sur les appuis étrangers dont bénéficient les parties au conflit en Afghanistan. Cet exposé s'est inscrit dans le prolongement des rapports écrits du Secrétaire général. Le rapport trimestriel du Secrétaire général publié le 19 avril a été examiné par les membres du Conseil le 26 avril.

## **Balkans**

### **Résolution 1244 (1999)**

Le Conseil a entendu un exposé du Secrétariat lors d'une séance publique tenue le 9 avril. Le débat qui a suivi a été axé sur l'importance qui s'attache à créer les conditions d'un bon déroulement des élections dans l'ensemble du Kosovo, les préparatifs de ces élections, les questions de sécurité et l'extrémisme. Le 12 avril, le Président a transmis oralement au Conseil des informations communiquées par le Secrétariat concernant un incident survenu le 11 avril au cours duquel un soldat russe avait été tué et un autre blessé

près de la frontière intérieure orientale du Kosovo par des éléments soupçonnés d'être des extrémistes de souche albanaise. Le Président a déclaré à la presse que les membres du Conseil condamnaient sans équivoque cet acte de violence ainsi que tous les actes de violence dirigés contre des Casques bleus. Le 19 avril, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétariat sur un attentat à la voiture piégée perpétré le 18 avril à Pristina, au cours duquel une personne avait été tuée et quatre blessées. À l'issue de la séance, le Président a déclaré à la presse que les membres du Conseil condamnaient ce lâche attentat terroriste, qui avait été soigneusement préparé et qui répondait clairement à des motifs ethniques. Toujours au cours du mois d'avril, les membres sont convenus en principe de dépêcher une mission du Conseil au Kosovo en juin.

### **Prevlaka (Croatie)**

Les membres du Conseil ont examiné le 24 avril le rapport du Secrétaire général publié le 11 avril. À l'issue de leur réunion, le Président a déclaré à la presse que les membres du Conseil encourageaient les parties à adopter rapidement des mesures de confiance et se félicitaient de l'intention exprimée par le Secrétaire général de chercher avec les parties les moyens de faire avancer le processus politique.

### **Tribunaux internationaux**

Le 27 avril, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1350 (2001) par laquelle il transmettait à l'Assemblée générale, conformément à l'article 13 *ter* 1) d) du statut du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, la liste des candidatures à la charge de juge *ad litem* du Tribunal reçues par le Secrétaire général.

## **Questions diverses**

### **Protection des civils dans les conflits armés**

Les membres du Conseil ont examiné le rapport du Secrétaire général sur la protection des civils dans les conflits armés lors de consultations officieuses qui se sont déroulées le 17 avril et qui ont été suivies par une séance publique le 23 avril. Les participants à cette séance publique ont entendu des exposés de la Vice-Secrétaire générale et de la Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme, ainsi qu'une intervention du Sous-Secrétaire général aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

Tant les membres du Conseil que les non-membres se sont dits préoccupés de ce que les recommandations antérieures du Secrétaire général n'aient pas été suivies d'effet et ont souscrit aux observations du Secrétaire général sur la nécessité d'adopter des mesures concrètes en vue d'améliorer la protection des civils dans les conflits armés. Le Président en a conclu que le Conseil devait se pencher plus à fond sur cette question.

### **Méthodes de travail**

En accord avec les autres membres du Conseil, la présidence britannique a introduit dans les méthodes de travail du Conseil les modifications décrites dans la note reproduite à la fin du présent document. Ces modifications visent à améliorer l'efficacité du Conseil (en rationalisant l'usage qu'il fait de son temps, par exemple) et à promouvoir une plus grande transparence. Elles ont été examinées à nouveau par les membres du Conseil à la fin du mois et il a été convenu que les présidences suivantes s'efforceraient de les inscrire dans la durée et de les approfondir chaque fois que possible.

### **Déclarations faites à la presse par le Président du Conseil de sécurité**

#### **Kosovo (12 avril 2001)**

Les membres du Conseil ont entamé leurs consultations officieuses de ce matin en prenant note de la mort tragique par balle d'un soldat russe intervenue hier 11 avril au Kosovo. Ils ont tenu à exprimer leurs regrets et leurs condoléances à la délégation de la Fédération de Russie, ont condamné cet acte de violence commis contre des soldats de la paix au Kosovo et ont dit toute l'importance qu'ils attachent à ce qu'une enquête soit menée sur cet incident et à ce que des mesures soient prises contre ses auteurs. C'est sur cette triste note qu'a commencé la réunion de ce matin.

#### **Burundi (12 avril 2001)**

Le Conseil a entendu un rapport très détaillé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Kieran Prendergast, sur l'évolution de la situation au Burundi. Il a également reçu communication d'un document d'information très utile préparé à son intention par le Secrétariat. Le Conseil a souhaité que son président communique à la presse un certain nombre d'observations sur la situation au Burundi.

Le Conseil a tenu à exprimer très clairement son appui à la médiation exercée par l'ex-Président Mandela, médiation qui se poursuit actuellement, ainsi qu'aux efforts déployés par les dirigeants de la région à l'appui de cette médiation. Ses membres ont invité les signataires de l'Accord d'Arusha à poursuivre leurs efforts en faveur d'un dialogue qui reflète l'esprit de l'Accord et à s'abstenir de tout acte qui risquerait de compromettre les progrès réalisés ou de contribuer à une dégradation plus grave encore de la situation sur le terrain, laquelle reste très préoccupante. Ils ont également invité les groupes rebelles armés qui n'ont pas encore signé l'Accord d'Arusha à renoncer à la violence qui persiste au Burundi, et à s'engager dans un dialogue tendant à faire cesser les hostilités. Le Conseil a exprimé son soutien aux dirigeants de la région et aux signataires de l'Accord et les a invités à appuyer l'appel qu'il lance aux groupes rebelles armés à déposer les armes et à s'engager dans un processus de dialogue. Il s'agit là d'un aspect auxiliaire important de l'appel lancé par le Conseil aux signataires eux-mêmes.

Les membres du Conseil ont condamné les actes de violence commis récemment sur le terrain au Burundi, et notamment les attentats contre du personnel et des convois humanitaires. Un convoi du Programme alimentaire mondial a ainsi été attaqué tout récemment. En condamnant ces attaques, les membres du Conseil ont exhorté les parties à respecter le droit international humanitaire, à faciliter l'accès du personnel humanitaire aux personnes qui ont besoin d'aide et bien entendu à s'abstenir de commettre le genre d'attaques inqualifiables qui ont eu lieu ces derniers temps.

#### **Moyen-Orient (18 avril 2001)**

Les membres du Conseil ont entendu un exposé de M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, sur ce qu'ils ont considéré comme une dangereuse escalade de part et d'autre de la ligne bleue établie par l'ONU entre Israël et le Liban. Ils ont exprimé leur profonde préoccupation face aux récents actes de violence intervenus dans la bande de Gaza et les zones avoisinantes. En exprimant leur appui à la déclaration faite par le Secrétaire général le 16 avril, les membres du Conseil ont condamné cette nouvelle flambée de violence qui a porté à son point d'incandescence la situation déjà tendue qui prévaut dans la région. Ils ont appelé toutes les parties à respecter la ligne bleue, à exercer la plus grande rete-

pecter la ligne bleue, à exercer la plus grande retenue et à s'abstenir de toute action susceptible d'exacerber encore la situation. Ils ont aussi insisté sur la nécessité de respecter les dispositions des résolutions 425 (1978) et 1337 (2001) du Conseil de sécurité. Les membres du Conseil continueront de suivre de très près la situation dans la région.

**République démocratique du Congo  
(18 avril 2001)**

Le Conseil a exprimé chaleureusement sa satisfaction à l'égard du difficile travail effectué par le Groupe d'experts et le courage dont les experts ont fait preuve en rédigeant un rapport aussi franc sur le plan des faits qui y sont exposés que sur le plan des vues exprimées. Les membres du Conseil partagent tous le même désir de mettre fin à l'exploitation illégitime des richesses naturelles de la République démocratique du Congo et s'y consacreront plus à fond, très probablement dans le cadre d'une séance publique dont la date reste à déterminer, parce qu'ils souhaitent entendre lors de cette séance publique les avis des non-membres du Conseil concernés par la question. Les membres du Conseil continueront de collaborer avec le Groupe. La séance d'aujourd'hui n'est que le début d'une série de débats que le Conseil entend tenir tant en consultations officieuses que lors de la séance publique envisagée, et on peut s'attendre à ce que cette question engendre un volume d'activités substantiel, mais étalé dans le temps. Le Conseil ne prendra aucune décision aujourd'hui.

**Kosovo (19 avril 2001)**

Les membres du Conseil ont entendu un exposé de M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, sur l'attentat à la bombe commis hier à Pristina au cours duquel le chef du Bureau yougoslave des passeports de cette ville a été tué, un autre membre du Bureau a été grièvement blessé et deux autres personnes ont été blessées. Les membres du Conseil ont vu dans cet attentat une nouvelle agression délibérément planifiée et répondant manifestement à des motifs ethniques contre les Serbes du Kosovo. Ils ont condamné un acte dans lequel ils voient un lâche attentat terroriste et demandent avec insistance que ses auteurs répondent rapidement de leurs actes devant la justice. Ils ont invité les dirigeants du Kosovo à condamner eux aussi cet acte insensé et à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre fin aux incidents de

ce genre. Il faut que la violence des extrémistes devienne une chose du passé. Les membres du Conseil ont invité à nouveau toutes les parties à reprendre le chemin du dialogue et continueront de suivre cette question de très près.

**République démocratique du Congo  
(20 avril 2001)**

Les membres du Conseil ont entendu un exposé de M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, faisant suite au récent rapport du Secrétaire général sur la République démocratique du Congo et se sont engagés dans un débat fort intéressant sur la stratégie globale à adopter par rapport à la République démocratique du Congo, dans la perspective, bien sûr, de leur projet de mission dans la région des Grands Lacs, laquelle mission devrait quitter New York vers le 16 mai.

Les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis dans le désengagement des forces conformément aux accords conclus par les parties. Deux autres bonnes nouvelles leur ont été communiquées, à savoir que les difficultés que nous avons avec le Front de libération du Congo et M. Jean-Pierre Bemba d'un côté et avec le Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma de l'autre ont été résolues, grâce notamment à l'entretien intervenu hier à Goma entre un groupe d'ambassadeurs en poste à Kinshasa et M. Onosumba. Les membres du Conseil attendent de toutes les parties qu'elles respectent intégralement les engagements auxquels elles ont souscrit dans le cadre de leurs accords de désengagement, qu'elles coopèrent sans réticence avec la MONUC dans l'exécution de ces accords et, *last but not least*, dressent d'ici au 15 mai au plus tard, comme convenu, des plans réalistes de retrait complet des troupes étrangères de la République démocratique du Congo, comme le demande la résolution 1304 (2000). Les membres du Conseil tiennent également à ce que soient élaborés des plans réalistes pour le bon déroulement du processus de démobilisation, désarmement, réconciliation et réinsertion, processus dont ils ont pu mesurer l'importance en Sierra Leone et dans d'autres contextes. Ce processus sera crucial dans le cas de la République démocratique du Congo.

Deuxièmement, les membres du Conseil sont profondément troublés par les rapports persistants faisant état d'horribles actes de violence commis notamment dans l'est de la République démocratique du Congo.

Selon le rapport du Secrétaire général, dans certaines régions, ces actes de violence présentent un caractère presque génocidaire, ce qui évoque une période particulièrement sombre de l'histoire récente. Dans la résolution 1341 (2001), le Conseil a invité toutes les parties à l'Accord de Lusaka à cesser de soutenir les groupes rebelles armés qui sont responsables de la plus grande partie des horribles actes de violence qui continuent d'être commis sur le plan local; il faut que cesse le soutien qui leur est apporté et que les parties trouvent les moyens de mettre un terme aux activités des groupes rebelles armés qui ne sont pas signataires de l'Accord de Lusaka. C'est là un aspect très important du problème à résoudre, et le Conseil n'y renoncera pas. La mission du Conseil dans la région sera axée tout particulièrement sur ces deux questions. Le Secrétaire général a invité les membres du Conseil à passer les 4 et 5 mai en retraite dans les monts Pocantino pour y débattre ensemble de la région des Grands Lacs. Les politiques à adopter y seront discutées.

#### **Nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus (20 avril 2001)**

Sur la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus, les membres du Conseil ont entendu un exposé excellent et détaillé du Coordonnateur de haut niveau, l'Ambassadeur Vorontsov. Il s'agit là d'un volet de la question iraquienne sur lequel le Conseil est unanime pour exprimer non seulement son appui aux activités de l'Ambassadeur Vorontsov et à la poursuite de ses efforts, mais encore sa profonde préoccupation face au sort des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus, et enfin l'espoir que des progrès seront bientôt faits dans ce qui est une question strictement humanitaire. Cette question n'a aucun rapport direct avec les autres volets de la question iraquienne à l'ordre du jour du Conseil. Le fait qu'aucun progrès n'ait été réalisé depuis le dernier rapport du Coordonnateur de haut niveau, alors que chacun, y compris l'Ambassadeur Vorontsov, est convaincu que l'Iraq n'a pas communiqué toutes les informations qu'il détient, est une source de grave préoccupation. Les membres du Conseil ont souligné l'importance qu'ils attachent à une poursuite du dialogue sur cette question entre toutes les parties, en y associant le Comité international de la Croix-Rouge et la Commission tripartite, et ils ont exhorté l'Iraq à coopérer sans réserve avec l'Ambassadeur Vorontsov et avec tous les organes et organismes qui s'occupent de la question. Les membres du Conseil souhaitent vivement qu'à

l'occasion de leurs contacts avec l'Iraq les États membres et le Secrétariat continuent d'évoquer cette question. Ils estiment qu'il ne faut pas lâcher prise tant que des résultats n'auront pas été obtenus dans une affaire qui n'a duré que trop longtemps.

#### **Prevlaka (24 avril 2001)**

Les membres du Conseil ont entendu un exposé de M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, sur la question de la péninsule de Prevlaka en Croatie et les activités de la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (MONUP). Ils se sont félicités de ce que la situation soit restée stable et calme et ils ont renouvelé leur appui au chef des observateurs militaires de Prevlaka et à la Mission. Ils ont exprimé leur préoccupation face aux violations persistantes du régime de sécurité de la zone contrôlée par l'ONU et ont lancé un appel pour que soient accordée une complète liberté d'action à la MONUP. Les membres du Conseil ont noté qu'aucun progrès n'avait été réalisé vers un règlement politique et ont encouragé les parties à mettre en oeuvre rapidement les mesures de confiance qui leur ont été suggérées officieusement par le Secrétariat en octobre 1999. Ils se sont félicités de l'intention manifestée par le Secrétaire général de faire le point de la situation avant l'expiration du mandat actuel de la MONUP le 15 juillet en vue d'examiner avec les parties les moyens de faire avancer le processus politique.

#### **Angola et République démocratique du Congo (25 avril 2001)**

Les membres du Conseil ont entendu des exposés détaillés sur l'Angola faits M. Ibrahim Gambari, Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial du Secrétaire général, qui assure pour le compte du Secrétaire général le suivi d'une initiative politique relative à l'Angola, et par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Kenzo Oshima, qui a rendu compte de la situation humanitaire.

Les efforts déployés par M. Gambari au nom du Secrétaire général pour faire avancer le processus d'appui international à la réconciliation et au dialogue intérieur en Angola – conformément aux Protocoles de Lusaka et, bien entendu, avec l'appui du Gouvernement angolais – bénéficient d'un très ferme soutien au sein du Conseil de sécurité. Le Bureau des Nations Unies en Angola, qui a vu son mandat prolongé de six mois la semaine dernière par décision du Conseil, par-

ticipé à ce processus en même temps qu'il appuie les activités humanitaires menées par la communauté internationale en Angola. Les membres du Conseil sont consternés par la persistance de la crise humanitaire dans ce pays. Il y a des gens qui placent la politique au-dessus des besoins du peuple angolais dans ce processus, avec pour résultat des bouleversements, des traumatismes et une souffrance humaine considérables. Il faut que les organisations internationales et le personnel humanitaire aient librement accès aux populations dans le besoin et que l'aide humanitaire puisse être livrée au-delà des régions déjà couvertes. Les enfants sont les premières victimes, alors que, comme M. Oshima l'a fait observer, l'aide humanitaire à l'Angola accuse un déficit de financement considérable. La communauté internationale doit répondre avec un sentiment d'urgence renouvelé aux appels de fonds lancés par l'ONU et d'autres organisations. En attendant, les membres du Conseil estiment que le Gouvernement angolais a pris la bonne direction en mettant en place un processus de réconciliation et d'amnistie, en envisageant des élections à la fin de 2002 et en prenant d'autres mesures conformes au processus de Lusaka. Les membres du Conseil sont d'avis que l'UNITA, et en particulier M. Savimbi, ne font pas leur part dans ce processus. Or ce processus devient de plus en plus ouvert et il ménage à tous les membres des cercles dirigeants de l'UNITA la possibilité de s'y intégrer, et le Conseil souhaite qu'ils le fassent. M. Gambari reviendra devant le Conseil à l'issue de la visite qu'il doit faire en Angola en mai et la question sera examinée plus à fond à cette occasion.

Les membres du Conseil ont également entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires qui a porté sur la République démocratique du Congo, où il s'est rendu pendant la deuxième semaine d'avril. Là encore, la situation humanitaire est catastrophique, et là encore on constate un important déficit de financement, puisque l'appel de 72 millions de dollars lancé par les Nations Unies en faveur de la République démocratique du Congo n'a été couvert qu'à hauteur de 13 %. Les gouvernements des États Membres sont priés de combler de toute urgence ce déficit de financement. Il faut que les bailleurs de fonds répondent à l'appel, tant pour la République démocratique du Congo que pour l'Angola. Il y a encore énormément de travail à faire.

### **Sahara occidental (26 avril 2001)**

Les membres du Conseil ont entendu un exposé le 26 avril sur l'évolution récente de la situation en ce qui concerne le Sahara occidental. Ils ont exprimé leur appui aux efforts déployés par le système des Nations Unies, et en particulier par le Secrétaire général et son Envoyé personnel, en vue de contribuer à un règlement pacifique du différend. Ils étudient actuellement la recommandation formulée par le Secrétaire général à l'effet de prolonger de deux mois le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

Au cours de leur examen du dernier rapport du Secrétaire général, tous les membres du Conseil ont exprimé de graves préoccupations face à l'absence de progrès dans le règlement du différend et dans le traitement des questions humanitaires, et plus particulièrement de la situation des réfugiés, des prisonniers de guerre et des personnes disparues. Ils ont évoqué la nécessité de mettre des fonds suffisants à la disposition du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour qu'il puisse continuer à aider les réfugiés des camps, et en particulier les groupes les plus vulnérables. Les membres du Conseil ont en outre jugé inacceptable le retard apporté à l'élargissement des prisonniers de guerre. Ils ont exhorté les parties à libérer toutes les personnes encore détenues en rapport avec le conflit. Il s'agit là d'une question qui n'est pas liée aux aspects politiques et qui doit être résolue de toute urgence.

### **Afghanistan (26 avril 2001)**

Les membres du Conseil ont noté que l'on s'attend à une reprise des combats à grande échelle alors même que le Front uni est disposé à reprendre le dialogue à n'importe quel moment. Ils ont trouvé cela choquant, quand on connaît la gravité extrême de la situation humanitaire et l'ampleur des déplacements de population. Un règlement politique négocié pacifiquement constitue la seule façon de régler le conflit de façon durable. Le Conseil continue d'avoir la plus haute estime pour les efforts déployés en faveur de la paix par le Secrétaire général, son Représentant personnel, M. Francesc Vendrell, et d'autres personnalités. Ils ont exhorté tous les États à respecter les dispositions des résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000).

Les membres du Conseil ont relevé que les déplacements de population se poursuivent et qu'ils vont

vraisemblablement s'aggraver. Ils ont invité tous les États à répondre de toute urgence à l'appel de fonds consolidé et ils ont exprimé leur appui à l'entente intervenue entre l'ONU et le Pakistan sur une approche à double volet du problème des réfugiés. Ils ont noté que le Conseil et le Secrétariat continueraient de travailler à la formulation d'une stratégie globale.

**République démocratique du Congo  
(27 avril 2001)**

Les membres du Conseil ont été informés du meurtre de six employés du Comité international de la Croix-Rouge en République démocratique du Congo. Ils ont observé une minute de silence dans la salle du Conseil en hommage aux victimes. Les membres du Conseil ont tenu à ce que leur président déclare clairement en public qu'ils condamnent ces meurtres avec la dernière énergie. Les auteurs de l'attaque contre les employés du CICR ne sont pas encore connus et l'enquête doit poursuivre son cours. Mais les victimes étaient des humanitaires qui faisaient leur métier, des gens courageux dont les vies ont été brutalement fauchées. On ne connaît pas pour le moment la raison de cette attaque, et le Conseil trouve cela inquiétant pour la sécurité des travailleurs humanitaires et des autres fonctionnaires des Nations Unies et employés internationaux, mais aussi pour l'évolution du processus de paix, si l'on doit s'attendre à des réactions de ce genre en République démocratique du Congo contre des travailleurs internationaux qui ne font qu'exercer leur métier, qui est d'aider les populations. Les membres du Conseil de sécurité font savoir clairement qu'ils exhortent tous ceux qui détiennent une parcelle d'autorité en République démocratique du Congo à veiller à ce que ce genre d'incident ne se reproduise pas. Tous ceux qui sont investis de l'autorité militaire ou civile dans une zone donnée ont la responsabilité d'essayer d'empêcher ce genre d'incident de se produire, parce qu'il y en a eu beaucoup trop ces derniers temps. En condamnant ces meurtres, les membres du Conseil ont exprimé leurs condoléances aux Gouvernements et aux peuples colombiens, suisses et congolais.

**Ex-République yougoslave de Macédoine  
(30 avril 2001)**

Les membres du Conseil de sécurité condamnent vigoureusement le lâche et brutal attentat perpétré le samedi 28 avril contre des membres des services de sécurité macédoniens qui a fait huit morts et six bles-

sés. Ils condamnent tous les actes de violence commis par des extrémistes armés de souche albanaise dans le nord de l'ex-République yougoslave de Macédoine, actes qui constituent une menace contre ce pays et la région tout entière. Ils demandent la cessation immédiate de tous les actes de ce genre et l'application intégrale des dispositions de la résolution 1345 (2001). Ils rejettent tous ceux qui recourent à la violence, embrassent l'extrémisme, pratiquent le terrorisme, créent des tensions, défient la légalité internationale et tentent de s'opposer à la démocratisation et à la réconciliation.

Les membres du Conseil félicitent le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine de la retenue dont il a fait preuve face aux provocations récentes émanant de groupes qui agissent contre les intérêts de la communauté dans son ensemble. Ils le félicitent également des mesures qu'il a prises en vue de renforcer sa démocratie pluriethnique et de favoriser l'harmonie entre ses communautés, et ils encouragent les citoyens et les dirigeants politiques de l'ex-République yougoslave de Macédoine à persévérer dans leur choix du dialogue.

Les membres du Conseil accueillent avec satisfaction les déclarations par lesquelles les dirigeants politiques macédoniens de souche albanaise et le Premier Ministre de l'Albanie, M. Ilir Meta, ont condamné cet attentat et ils renouvellent l'appel qu'ils ont lancé dans la résolution 1345 (2001) à tous les dirigeants politiques et aux dirigeants locaux de la région à condamner publiquement les actes de violence d'origine ethnique et à favoriser la tolérance entre les communautés.

\* \* \*

**Méthodes de travail  
du Conseil de sécurité**

1. Pendant le mois d'avril 2001, la présidence britannique s'efforcera d'appliquer les règles suivantes :
  - Toutes les séances commencent à l'heure. Les consultations officielles sont programmées à 10 h 30 (et 15 h 30 si nécessaire) et commencent avec 5 minutes de retard au plus, même si toutes les délégations ne sont pas présentes (sauf en cas de négociation sur des projets de décision du Conseil, qui requièrent la présence de toutes les délégations);

- 
- L'ordre du jour est géré au plus près afin de perdre le moins de temps possible. Le calendrier des consultations officieuses indiquera le moment où chaque point de l'ordre du jour sera examiné. Le Président compte sur la coopération de ses collègues pour accélérer l'examen des points à l'ordre du jour. Ses collègues sont notamment priés d'être aussi concis que possible, de ne pas prendre la parole seulement pour la forme et d'axer leurs interventions sur les aspects opérationnels;
  - Les consultations officieuses du matin se terminent à 13 h 15 au plus tard;
  - Les déclarations à la presse sont négociées rapidement et ne doivent pas comprendre plus de trois ou quatre brefs éléments à présenter par le Président, sauf les cas où le Conseil souhaite faire un exposé plus détaillé et plus approfondi;
  - La présidence s'efforcera d'animer les discussions des séances officieuses de la façon la plus interactive possible;
  - Dans l'intérêt de la transparence, les réunions d'information se dérouleront aussi souvent que possible, à condition qu'elles ne soient pas trop délicates sur le plan politique, dans le cadre de séances publiques tenues dans la salle du Conseil. Pour l'examen de points présentant un caractère de routine, on pourrait envisager d'alléger les formes selon lesquelles la présidence des séances officielles est exercée;
  - En règle générale, le projet d'ordre du jour des séances officielles sera lu à haute voix par le Président plutôt que d'être distribué sous forme écrite, notamment lorsqu'il est composé de points connus et ne prêtant pas à controverse.
  - La pause entre les consultations officieuses et les séances officielles ayant pour objet d'adopter des résolutions ou des déclarations présidentielles sera aussi brève que possible;
  - Dans les scrutins du Conseil, si les 15 membres ont voté pour, le Président s'abstient de demander s'il y a des votes contre ou des abstentions.

2. Les membres du Conseil sont priés de coopérer dans toute la mesure du possible. Rien dans les suggestions ci-dessus ne saurait diminuer en aucune façon le droit qu'ont les membres du Conseil de prendre tout le